



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2024

N°2024/35

OBJET : modification du temps de travail d'un emploi

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

Étaient présents : Anthony Agostini, Jacques Simon, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Glorgi, Jeannie Paule Beretti, Jean-François Pietri, Marc Quilichini, Stéphane Bertrand,

Absents : Christiane Bouillet, Hervé Vilain, Martin Pietri

Avalent donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jacques SIMON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique permanent à temps non complet (16H/hebdomadaire) à l'école de la plage afin de mettre en adéquation le temps de travail avec les nécessités du service. Vu l'avis **favorable** du CST du **19/09/2024**.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : la suppression, à compter du 1^{er} décembre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) d'agent technique.

Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (13 heures hebdomadaires) d'agent technique.

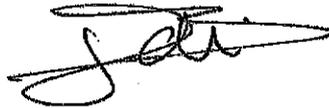
La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,



La secrétaire de séance,





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2024

N°2024/36

OBJET : cantine scolaire : résultat de la consultation pour la fourniture de repas

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 15/11/ 2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jacques Simon, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Jean-François Pietri, Marc Quilichini, Stéphane Bertrand,

Absents : Christlane Bouillet, Hervé Vilain, Martin Pietri

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jacques Simon, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire informe le conseil qu'au terme de la consultation effectuée pour la fourniture de repas à l'école de Gialla, il a reçu deux candidatures arrivées dans les délais :

Offre n° 1 : Corse centrale de restauration ZI Tragone lot n° 40, 20620 Biguglia

Prix unitaire HT d'un repas : 5.57€ soit 5.68€

Offre n° 2 : SAS O'20144, hameau de Gialla, 20137 San Gavino di Carbini

Prix unitaire HT d'un repas : 5.88€ soit 6.00€

Le maire explique au Conseil que les critères d'attribution étaient les suivants :

- Capacités professionnelle et technique : 40 %
- Prix : 30 %
- Valorisation des produits et filières : 30%

L'offre de SAS O'20144 a été retenue sur la base de la qualité des produits et de leur distribution (circuit court) respectueuse de l'environnement.

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

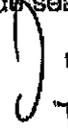
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



La secrétaire de séance,



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS 2024/37



Collectivité : SAN GAVINO DI CARBINI Budget commune

Date de Convocation : 15/11/2024	Décisions N° : 2	Membres : En Exercice : 15	Présents : 10	Votants : 12
<p>Le 21/11/2024, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de JM Balesi, Maire,</p> <p>Etaient présents : Anthony Agostini, Jacques Simon, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Jean-François Pietri, Marc Quilichini, Stéphane Bertrand, Etaient Absents ou excusés : Christiane Bouillet, Hervé Vilain, Martin Pietri, Arièle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider</p>				

Objet : Décision Modificative n°2 du conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2181 / 1705	Installations générales, agencements et aménagement	78 695,50
	Total	78 695,50

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / 1705 / TOURISME	Autres	78 695,50
	Total	78 695,50

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	
Nombre de procurations	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Le secrétaire de séance,

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS 2024/38



Collectivité : SAN GAVINO DI CARBINI Budget commune

Date de Convocation : 15/11/2024	Décisions N° : 3	Membres : En Exercice : 15	Présents : 10	Votants : 12
<p>Le 21/11/2024, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de JM Balesi,</p> <p>Etaient présents : Anthony Agostini, Jacques Simon, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Glorgi, Jeannie Paule Beretti, Jean-François Pietri, Marc Quilichini, Stéphane Bertrand,</p> <p>Etaient Absents ou excusés : Christiane Bouillet, Hervé Vilain, Martin Pietri, Arièle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider</p>				

Objet : Décision Modificative n°3

après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024, section Investissement,

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21318 / 59	Autres bâtiments publics	822,90
	Total	822,90

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / 1705 / TOURISME	Autres	822,90
	Total	822,90

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	
Nombre de procurations	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Le secrétaire de séance,



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2024

N°2024/40

OBJET : Installation écrans multimédia village

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 15/11/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jacques Simon, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Glorgi, Jeannie Paule Beretti, Jean-François Pietri, Marc Quilichini, Stéphane Bertrand,

Absents : Christiane Bouillet, Hervé Vilain, Martin Pietri

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jacques Simon, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au conseil l'acquisition de deux écrans interactifs pour installer dans le bureau de Maire et dans la salle du conseil municipal, pour permettre de participer aux réunions en visio conférence et de projeter des documents au Conseil.

Il présente au Conseil le devis suivant :

- Tableau interactif 75" + livraison installation : 3 457,00€HT soit 4 148,40€TTC
- Tableau interactif 65" + livraison installation : 3 157,00€HT soit 3 788,40€TTC

TOTAL 6 614,00€HT soit 7 936,80€TTC

Pour cette opération, le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la dotation quinquennale à hauteur de 70% de la dépense soit 4629,80€.

Les 30% restant seront à la charge de la commune soit 1984,20€

Le conseil municipal,
Où le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement pour l'acquisition de deux écrans interactifs,

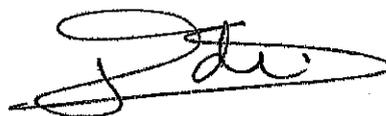
Article 2 : de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 70% de la dépense.

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

